Accusé de réception en préfecture 001-240100883-20221003-D20221003-150-DE Date de télétransmission : 06/10/2022 Date de réception préfecture : 06/10/2022

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE – N° 2022-150 « COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PLAINE DE L'AIN »

L'an 2022, le lundi 3 octobre, à 18h00, le Conseil de Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Chazey-sur-Ain, sous la présidence de Jean-Louis GUYADER, Président. Date de convocation : mardi 27 septembre 2022 - Secrétaire de séance : André MOINGEON

Nombre de membres en exercice: 84 - Nombre de présents: 61 - Nombre de pouvoirs: 16 - Nombre de votants: 77

Etaient présents et ont pris part au vote: Max ORSET, Daniel FABRE, Christian de BOISSIEU, Liliane FALCON, Daniel GUEUR, Aurélie PETIT, Thierry DEROUBAIX, Patricia GRIMAL, Jean-Marc RIGAUD, Joël GUERRY, Antoine MARINO MORABITO, Gisèle LEVRAT, Lionel MANOS, Marie-Noëlle TAUTY, Sylvie RIGHETTI-GILOTTE, Marie-Françoise VIGNOLLET, Daniel MARTIN, Bernard PERRET, Patrick BLANC, Ludovic PUIGMAL, Jean-Louis GUYADER, Christian LIMOUSIN, Gérard BROCHIER, Serge GARDIEN, Joël MATHY, André MOINGEON, Dominique DALLOZ, Cyril DUQUESNE, Stéphanie JULLIEN, Walter COSENZA, Lionel KLINGLER, Coraline BABOLAT, Jean-Pierre GAGNE, Thérèse SIBERT, Franck PLANET, Jean-Luc RAMEL (jusqu'à la délibération n°2022-157), Jean-Alex PELLETIER, Régine GIROUD, Marie-José SEMET, Mohammed EL MAROUDI, Jean ROSET, Daniel ROUSSET (jusqu'à la délibération n°2022-158), Denis JACQUEMIN, Laurent REYMOND-BABOLAT, Paul VERNAY, Pierre BOILEAU, Pascal COLLIGNON, Jehan-Benoît CHAMPAULT, Béatrice DALMAZ, Lionel CHAPPELLAZ, Fabrice VENET (jusqu'à la délibération n°2022-142), Sylviane BOUCHARD, Gilbert BOUCHON, Josiane CANARD, Patrick MILLET, Marcel JACQUIN, Nazarello ALONSO, Agnès OGERET, Maud CASELLA, Françoise VEYSSET-RABILLOUD, Emilie CHARMET, Roselyne BURON.

Etaient excusés et ont donné pouvoir: Jean-Pierre BLANC (à Christian de BOISSIEU), Stéphanie PARIS (à Patricia GRIMAL), Pascal BONETTI (à Gisèle LEVRAT), Joël BRUNET (à Jean-Marc RIGAUD), Claire ANDRÉ (à Béatrice DALMAZ), Roland VEILLARD (à Denis JACQUEMIN), Alexandre NANCHI (à Stéphanie JULLIEN), Viviane VAUDRAY (à Agnès OGERET), Elisabeth LAROCHE (à Marie-José SEMET), Frédéric TOSEL (à Régine GIROUD), Frédéric BARDOT (à Lionel MANOS), Valérie CAUWET DELBARRE (à Pascal COLLIGNON), Marie-Claude REGACHE (à Fabrice VENET), Gaël ALLAIN (à Ludovic PUIGMAL), Françoise GIRAUDET (à Liliane FALCON), Eric BEAUFORT (à Patrick MILLET), Bernard GUERS (à Roselyne BURON).

Etaient excusés et suppléés: Maël DURAND (par Coraline BABOLAT), Patrice MARTIN (par Daniel ROUSSET), Pascal PAIN (par Pierre BOILEAU).

Etaient excusés: Jean PEYSSON, Jean MARCELLI, Daniel BEGUET.

Etaient absents: Sylvie SONNERY, Dominique DELOFFRE.

Objet : Convention pluriannuelle d'objectifs 2022-2024 - Projet « Accompagnement des foyers très modestes aux économies d'eau et d'énergie éligibles au programme Slime + 2022 » - La Corde Alliée

VU l'avis favorable de la commission économie et environnement du 8 septembre 2022 ;

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 19 septembre 2022;

VU la délibération n°2021-219 approuvant la candidature de la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain à l'Appel à Projet Slime 2022, programme porté par le CLER éligible au dispositif des certificats d'économies d'énergie et visant la sensibilisation, l'information et la formation des ménages en situation de précarité énergétique, dans l'objectif de réduire leur consommation d'énergie;

VU la délibération n°2021-219 autorisant le président ou le vice-président délégué à signer tous les documents s'y rapportant ;

VU la délibération n°2022-149 approuvant la signature de la convention n°201C2022-016 entre la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain et le CLER – Réseau pour la Transition Energétique pour la mise en œuvre d'un Slime avec le CLER – Réseau pour la Transition Energétique et autorisant le président, ou son représentant ayant reçu délégation, à signer la convention et ses éventuels avenants ;

Accusé de réception en préfecture 001-240100883-20221003-D20221003-150-DE Date de télétransmission : 06/10/2022 Date de réception préfecture : 06/10/2022

VU la décision n°2022-083 approuvant la signature d'une convention avec l'association La Corde Alliée pour « L'accompagnement des foyers très modestes aux économies d'eau et d'énergie éligibles au programme Slime + 2022, du 01 janvier 2022 au 04 avril 2022 » ;

VU la décision n°2022-083, approuvant, à réception et signature de la convention locale avec le CLER pour la mise en œuvre du Slime+ 2022, la signature d'une nouvelle convention avec l'association La Corde Alliée pour l'accompagnement des foyers très modestes aux économies d'eau et d'énergie éligibles au programme Slime+ 2022 à partir du 04 avril 2022 et pour la durée d'engagement au programme Slime+.

Monsieur Paul VERNAY, membre du bureau délégué au Plan Climat Air Energie Territorial, rappelle que La Corde Alliée est une association de loi 1901 à but non lucratif qui agit sur l'amélioration du logement, la précarité énergétique et les solidarités de voisinage pour les personnes vulnérables sur le territoire de la Plaine de l'Ain.

L'association anime pour le compte de la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain un programme d'accompagnement des habitants du territoire aux économies d'eau et d'énergie depuis 2019.

Afin de faire perdurer durablement la sensibilisation et la formation des ménages en situation de précarité énergétique aux économies d'eau et d'énergie, la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain a candidaté au dispositif Slime 2022 en partenariat avec l'association La Corde Alliée en tant qu'opérateur local pour le compte de la Communauté de communes.

La Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain souhaite confier à La Corde Alliée les missions relatives à la mise en œuvre locale du dispositif Slime, dénommé « SIPAMES » (convention jointe en annexe) :

- 1. Détection, identification des besoins ;
- Prise de contact par téléphone ou visite au local de la Corde Alliée par l'habitant et premier entretien permettant d'expliquer la proposition/engagement liés à l'accompagnement et préciser les éléments à présenter lors du diagnostic;
- 3. Si besoin, aide à la récupération des documents nécessaires à la réalisation du diagnostic (DPE, dispositif actif...);
- 4. Diagnostic socio technique à domicile : visite permettant d'identifier avec les habitants du foyer les modalités de consommation d'eau et d'énergie ainsi que les postes d'économies réalisables ;
- 5. Réalisation du rapport de visite;
- 6. Seconde visite socio-technique permettant de transmettre le rapport de visite, présenter les conseils personnalisés sur les usages (éco-gestes et mettre en place avec le foyer les équipements d'économie d'énergie sélectionnés selon les besoins.
- 7. Suivi du ménage : impact au quotidien (gestes, économies...), prochain pas potentiel...

Les actions de médiation et/ou d'accompagnement renforcé seront réalisées pour au moins 70 % des ménages bénéficiaires du dispositif.

La Corde Alliée réalisera également pour le compte de la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain le recueil et le renseignement des éléments d'accompagnement dans le respect des règles d'utilisation des données personnelles et des logiciels afférents au Slime.

La Corde Alliée réalisera enfin des bilans annuels, notamment sur l'impact du dispositif sur les ménages bénéficiaires.

Accusé de réception en préfecture 001-240100883-20221003-D20221003-150-DE Date de télétransmission : 06/10/2022 Date de réception préfecture : 06/10/2022

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de signer la convention pluriannuelle d'objectifs 2022-2024 Projet « Accompagnement des foyers très modestes aux économies d'eau et d'énergie éligibles au programme Slime + 2022 » avec l'association La Corde Alliée.
- AUTORISE le président, ou son représentant ayant reçu délégation, à signer la convention et ses éventuels avenants.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, Acte rendu exécutoire après : Dépôt en Préfecture, le 6 octobre 2022 et publication le 7 octobre 2022

Le Président, Jean-Louis GUYADER

Pour le président et par délégation, Le 1^{er} vice-président,

AUTÉ DE C

Siège

Marcel JACQUIN